

Communiqué de presse
Saint-Maurice, 16 mai 2022

SIGNATURE D'UN ACCORD CADRE ENTRE SANTÉ PUBLIQUE FRANCE ET L'INSERM

Santé publique France et l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) signent aujourd'hui un accord visant à encadrer, renforcer et développer leur collaboration. Plusieurs thématiques prioritaires ont été identifiées pour les 5 prochaines années : maladies infectieuses émergentes et modélisation, facteurs environnementaux et santé, nutrition, inégalités sociales et santé périnatale. Cet accord permettra une alliance scientifique renforcée de la recherche avec la surveillance et la prévention-promotion de la santé, en appui aux décisions publiques.

Une collaboration confortée entre deux acteurs aux missions complémentaires

La surveillance épidémiologique génère de nombreuses données descriptives qui contribuent à la connaissance sur l'état de santé des populations en situation réelle. Les actions de prévention et promotion de la santé doivent s'appuyer sur des interventions ayant montré leur efficacité. Ces champs majeurs de la santé publique mobilisent ainsi des interactions permanentes et indispensables avec la recherche.

La surveillance et la recherche se nourrissent en effet mutuellement. La surveillance permet notamment de soulever des hypothèses scientifiques nouvelles qui doivent être testées par des travaux de recherche ; la recherche pouvant identifier des problématiques de santé devant être quantifiée précisément et faire l'objet de surveillance dédiée. De plus, les connaissances nouvelles issues de la recherche nourrissent les expertises et analyses produites en appui à la décision publique, contribuent à des innovations à la promotion d'environnements favorables à la santé, et génèrent également des hypothèses concernant des dangers émergents.

De par la complémentarité de leurs activités et les synergies à développer, Santé publique France et l'Inserm ont **établi des domaines de coopération prioritaires**, afin de **renforcer les échanges et les modalités de coopération, à l'interface de la recherche, de la surveillance, des interventions en prévention et promotion de la santé, et de l'expertise, en appui à la décision en santé publique.**

Des thèmes partagés et des outils communs renforcés

Cette ambition vient renforcer des collaborations existantes et parfois déjà anciennes, sur de nombreuses thématiques, comme dans le champ de la nutrition. S'appuyant également sur une coopération de longue date, le champ des maladies infectieuses et leur modélisation, a été particulièrement soutenu lors de la crise sanitaire liée au Sars-CoV-2, en lien avec l'ANRS|MIE, et fait l'objet de nouveaux projets de collaboration. Les inégalités sociales de santé constituent également un sujet majeur mis en exergue au cœur de la crise sanitaire et qui nécessite des travaux de fond au carrefour de la recherche, de la surveillance, de la promotion de la santé et de l'expertise.

Il s'agit ainsi, sur ces différentes thématiques, à la fois de renforcer la production scientifiques en mobilisant **la recherche pour l'appui aux interventions et politiques publiques**. Enfin, les deux établissements s'engagent également ensemble sur des grands enjeux de santé publique, comme celui de **l'impact des facteurs environnementaux, et en particulier du changement climatique, sur la santé, sur la santé mentale ou encore la santé périnatale**. L'ambition est

ici de mobiliser les acteurs de la recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée, en appui à la décision interventionnelle.

Pour porter ces ambitions scientifiques, cet accord fixe un cadre opérationnel pour la collaboration des personnels scientifiques, tout en garantissant la qualité et l'indépendance de l'expertise ainsi que le respect des droits de propriété intellectuelle des deux établissements. Ces coopérations concernent notamment la mise à disposition d'experts, la réalisation d'expertises, la production de données et la création d'équipes associées.

La collaboration entre les deux organismes porte également sur les outils et infrastructures en appui aux missions et enjeux des deux entités :

- les cohortes, infrastructures de données, et grandes enquêtes en santé ;
- les registres de morbidité, et les stratégies de surveillance, de description des pathologies, de description évaluative des prises en charge diagnostique et thérapeutique ;
- le registre national des causes médicales de décès (ou CépiDc).

« Pour agir efficacement et sur la durée en santé publique, le dialogue entre connaissance et action doit être permanent. La signature de cet accord avec l'Inserm ouvre de nouvelles perspectives pour répondre à la nécessité de connecter encore plus fortement la surveillance et la prévention/promotion de la santé avec la recherche et l'innovation, au service de la santé des français. »

Pr Geneviève Chêne, Directrice générale de Santé publique France

« Je suis ravi de signer cet accord cadre qui met en lumière le nécessaire apport de la recherche à la surveillance et prévention en santé et l'aide à la décision publique. Il souligne les collaborations fortes qui existent déjà entre nos deux établissements sur les maladies infectieuses, la nutrition ou encore les inégalités de santé et en ouvre de nouvelles comme celle de l'impact du changement climatique sur la santé. Je suis convaincu que c'est en menant de telles synergies de haut niveau, que l'on réussira notre mission d'améliorer durablement la santé de nos concitoyens ».

Dr. Gilles BLOCH, Président de l'Inserm

A propos de Santé publique France

Santé publique France répond au besoin de disposer, en France d'un centre de référence et d'expertise en santé publique. Fondée sur le continuum entre la connaissance et l'intervention, notre mission est d'améliorer et de protéger la santé des populations. Notre action intègre sur le long terme les grands enjeux de santé publique, dans les champs de la protection contre les menaces (notamment risques infectieux, risques environnementaux...) d'une part et de l'amélioration de la santé (déterminants de santé, prévention, promotion de la santé et réduction du fardeau des maladies chroniques, inégalités sociales et territoriales...) d'autre part. Santé Publique France est un établissement public sous la tutelle du Ministère des solidarités et de la santé.

www.santepubliquefrance.fr



A propos de l'Inserm

Créé en 1964, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) est un établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la double tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du Ministère des Solidarités et de la Santé. L'Inserm est le seul organisme public français dédié à la recherche biologique, médicale et à la santé humaine et se positionne sur l'ensemble du parcours allant du laboratoire de recherche au lit du patient. Ses chercheurs ont pour vocation l'étude de toutes les maladies, des plus fréquentes aux plus rares. Avec un budget de plus d'1 Mrd €, l'Inserm soutient près de 350 laboratoires répartis sur le territoire français. L'ensemble des équipes regroupe près de 14 000 chercheurs, ingénieurs, techniciens, gestionnaires, hospitalo-universitaires, post-doctorants...

Inserm.fr

Contacts presse

Santé publique France - presse@santepubliquefrance.fr

Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48 – Marie Delibéros : 01 41 79 69 61

Inserm – presse@inserm.fr

Tatiana Marotta : 01 44 23 67 06